



Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Madame Marie-Claire FAIVRE et de Madame Béatrice PY en qualité de doyenne de l'assemblée

Etaient présents : Mmes et Ms S. COLLILIEUX – T. SEGUIN – G. BRIOT – M. JACOBBERGER – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET – O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE

Excusée : Mme C. COUDEREAU

Absents : Mme et Ms S. TETOT – R. KIFFER – A. IPPONICH – J. GROSJEAN

Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars dernier.

Liste agir ensemble pour l'avenir de Champagny :

Liste conduite par Mme Marie-Claire FAIVRE

Nombre de voix : 1 115

Nombre de sièges : 22

Ont été élus :

Marie-Claire FAIVRE
Stéphane COLLILIEUX
Béatrice PY
Thierry SEGUIN
Ghislaine BRIOT
Michel JACOBBERGER
Constance HOSATTE
Yves TESTON
Nadia SMAINE-PELLETERET
Corentin PERON
Karine LIONNET
Olivier HOUILLON
Myriam DUPATY
Thierry SCHLUMBERGER
Brigitte GRANDJEAN
Michel FAIVRE
Julia MOLNAR
Sébastien BERNARD
Michèle METTAVANT
Zlatko KANJUGA
Françoise DEMESY
Cédric MATHIE

Liste l'essentiel c'est Champagney :

Liste conduite par M. Roger KIFFER

Nombre de voix : 387

Nombre de sièges : 3

Ont été élus :

Roger KIFFER
Sophie TETOT
Alain IPPONICH

Liste Champagney mon village :

Liste conduite par M. José GROSJEAN

Nombre de voix : 274

Nombre de sièges : 2

Ont été élus :

José GROSJEAN
Corinne COUDEREAU

Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Marie-Claire FAIVRE après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle a pris la parole en tant que Maire de Champagney cède la présidence du Conseil Municipal à la doyenne de l'assemblée, à savoir Béatrice PY, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Béatrice PY prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Elle propose de désigner Madame Julia MOLNAR comme secrétaire.

Madame Julia MOLNAR est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose de désigner Monsieur Cédric MATHIE et Monsieur Corentin PERON comme assesseurs.

Madame Béatrice PY dénombre 22 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CHAMPAGNEY' around the top and '70290' at the bottom, with a central emblem.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 070-217001205-20260324-2026RESULTATS-DE

